

## RÉGIME DES PARTICIPANTS ACTIFS (SUITE)

### POUR 20 PÉRIODES DE PAIE

#### Assurance vie additionnelle du participant et du conjoint

La tarification pour l'assurance vie additionnelle du conjoint est établie selon l'âge du participant mais selon le sexe et les habitudes tabagiques du conjoint.

Assurance vie additionnelle du participant et du conjoint				
Taux par 1 000 \$ d'assurance, par 14 jours				
Âge	Femme		Homme	
	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur
- de 30 ans	0,030 \$	0,030 \$	0,030 \$	0,030 \$
30 à 34 ans	0,030 \$	0,030 \$	0,030 \$	0,030 \$
35 à 39 ans	0,030 \$	0,030 \$	0,030 \$	0,060 \$
40 à 44 ans	0,030 \$	0,070 \$	0,060 \$	0,100 \$
45 à 49 ans	0,070 \$	0,100 \$	0,100 \$	0,170 \$
50 à 54 ans	0,100 \$	0,170 \$	0,170 \$	0,261 \$
55 à 59 ans	0,170 \$	0,261 \$	0,261 \$	0,442 \$
60 à 64 ans	0,242 \$	0,402 \$	0,433 \$	0,694 \$
65 ans ou +	0,393 \$	0,633 \$	0,523 \$	0,854 \$

Assurance vie additionnelle du participant				
Taux en pourcentage du salaire, par 14 jours, par tranche de 1 fois le salaire				
(considérant que le salaire annuel est réparti sur 21 périodes de paie et la prime sur 20 périodes de paie)				
Âge	Femme		Homme	
	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur
- de 30 ans	0,063 %	0,063 %	0,063 %	0,063 %
30 à 34 ans	0,063 %	0,063 %	0,063 %	0,063 %
35 à 39 ans	0,063 %	0,063 %	0,063 %	0,126 %
40 à 44 ans	0,063 %	0,147 %	0,126 %	0,210 %
45 à 49 ans	0,147 %	0,210 %	0,210 %	0,357 %
50 à 54 ans	0,210 %	0,357 %	0,357 %	0,548 %
55 à 59 ans	0,357 %	0,548 %	0,548 %	0,928 %
60 à 64 ans	0,508 %	0,844 %	0,909 %	1,457 %
65 ans ou +	0,825 %	1,329 %	1,098 %	1,793 %

## RÉGIME DES PARTICIPANTS RETRAITÉS

Taux mensuels du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010

#### Assurance vie du participant retraité :

La première tranche de 5 000 \$ est offerte à 5,00 \$ (participant seulement) et l'excédent aux taux suivants :

Assurance vie du participant retraité		
Taux par 1 000 \$ d'assurance pour l'excédent de 5 000 \$		
Âge	Femme	Homme
Moins de 50 ans	0,089 \$	0,170 \$
50 à 54 ans	0,179 \$	0,357 \$
55 à 59 ans	0,284 \$	0,600 \$
60 à 64 ans	0,438 \$	1,006 \$
65 à 69 ans	0,747 \$	1,590 \$
70 à 74 ans	1,160 \$	2,548 \$
75 à 79 ans	2,004 \$	3,424 \$
80 ans ou plus	4,430 \$	6,881 \$

#### Assurance vie des personnes à charge du participant retraité :

8,24 \$ par famille.

#### Assurance vie additionnelle du conjoint du participant retraité :

Les taux sont ceux établis pour l'assurance vie du participant retraité pour l'excédent de 5 000 \$, selon l'âge du participant, mais selon le sexe du conjoint du participant retraité.

La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée aux coûts indiqués dans ce document.

Pour joindre  
La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc.

Québec  
Édifice Le Delta III  
2875, boul. Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 2M2  
418 644-4200

Montréal  
Bureau 820, 425, boul. de Maisonneuve O.  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
514 873-6506

Numéro sans frais : 1 800 463-4856

#### ASSURANCE VOYAGE

Pour joindre l'Assisteur :  
Au Canada et aux États-Unis : 1 800 363-9050  
À travers le monde à frais virés : 514 985-2281

Veuillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.

Ce document n'est distribué qu'à titre informatif seulement et ne change en rien les dispositions et conditions du contrat.

(Novembre 2009)mc



**La Capitale**  
assurances et gestion du patrimoine

### CONTRAT 6000 Comité paritaire intersectoriel FTQ

En juin 2008, le Comité paritaire intersectoriel FTQ a procédé à un appel d'offres pour le régime d'assurance collective protégeant les personnes salariées membres d'un syndicat affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). La tarification pour les années 2009 et 2010 a alors été déterminée.

Vous trouverez ci-après la tarification applicable pour l'année 2010. Les primes sont payables à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### CONGÉ DE PRIMES

#### Régime optionnel III – Assurance vie

Un congé de primes complet sera accordé pour tous les régimes d'assurance vie pour la durée suivante :

#### Participants actifs :

Pendant les **17** premières périodes de paie complètes suivant ou coïncidant avec le 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans le cas des personnes salariées payées aux 14 jours et les **34** premières périodes de paie complètes dans le cas des personnes salariées payées à la semaine.

#### Participants retraités :

Pour les **8** premiers mois suivant ou coïncidant avec le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

À noter que les sommes nécessaires à l'octroi du congé de primes sont prélevées à même les montants en dépôt dont dispose le groupe.

**TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS**  
Du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010

**RÉGIME DES PARTICIPANTS ACTIFS**

**POUR 26 PÉRIODES DE PAIE**

	Taux		
	Individuel	Monoparental	Familial
<b>Régime de base Assurance maladie</b>			
Prime totale	32,97 \$*	42,87 \$*	75,58 \$*
<b>Option I Assurance maladie complémentaire</b>	3,54 \$	4,43 \$	6,73 \$
<b>Option II Assurance soins dentaires</b>	12,57 \$	21,68 \$	28,89 \$
<b>Option III Assurance vie de base du participant</b> (par 1 000 \$ d'assurance) Pour les participants de 65 ans ou plus, le taux en pourcentage doit être divisé par deux	0,170 \$ ou 0,442 % du salaire		
<b>Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelles</b> (par 1 000 \$ d'assurance) Pour les participants de 65 ans ou plus, le taux en pourcentage doit être divisé par deux	0,012 \$ 0,031 % du salaire		
<b>Assurance vie de base du conjoint ou des enfants à charge</b> (par famille)	0,742 \$		

\* Veuillez prendre note que la contribution de l'employeur qui varie selon les conventions collectives doit être soustraite de cette prime totale (employé/employeur).

**RÉGIME DES PARTICIPANTS ACTIFS**  
(SUITE)

**POUR 26 PÉRIODES DE PAIE**

**Assurance vie additionnelle du participant et du conjoint**

La tarification pour l'assurance vie additionnelle du conjoint est établie selon l'âge du participant mais selon le sexe et les habitudes tabagiques du conjoint.

Assurance vie additionnelle du participant et du conjoint				
Taux par 1 000 \$ d'assurance, par 14 jours				
(pour les participants payés à la semaine, diviser les taux exprimés en dollar par 2)				
Âge	Femme		Homme	
	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur
- de 30 ans	0,023 \$	0,023 \$	0,023 \$	0,023 \$
30 à 34 ans	0,023 \$	0,023 \$	0,023 \$	0,023 \$
35 à 39 ans	0,023 \$	0,023 \$	0,023 \$	0,046 \$
40 à 44 ans	0,023 \$	0,054 \$	0,046 \$	0,077 \$
45 à 49 ans	0,054 \$	0,077 \$	0,077 \$	0,131 \$
50 à 54 ans	0,077 \$	0,131 \$	0,131 \$	0,201 \$
55 à 59 ans	0,131 \$	0,201 \$	0,201 \$	0,340 \$
60 à 64 ans	0,186 \$	0,309 \$	0,333 \$	0,534 \$
65 ans ou +	0,302 \$	0,487 \$	0,402 \$	0,657 \$

Assurance vie additionnelle du participant				
Taux en pourcentage du salaire, par 14 jours, par tranche de 1 fois le salaire				
Âge	Femme		Homme	
	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur
- de 30 ans	0,060 %	0,060 %	0,060 %	0,060 %
30 à 34 ans	0,060 %	0,060 %	0,060 %	0,060 %
35 à 39 ans	0,060 %	0,060 %	0,060 %	0,120 %
40 à 44 ans	0,060 %	0,140 %	0,120 %	0,200 %
45 à 49 ans	0,140 %	0,200 %	0,200 %	0,341 %
50 à 54 ans	0,200 %	0,341 %	0,341 %	0,523 %
55 à 59 ans	0,341 %	0,523 %	0,523 %	0,884 %
60 à 64 ans	0,484 %	0,803 %	0,866 %	1,388 %
65 ans ou +	0,785 %	1,266 %	1,045 %	1,708 %

**RÉGIME DES PARTICIPANTS ACTIFS**  
(SUITE)

**POUR 20 PÉRIODES DE PAIE**

	Taux		
	Individuel	Monoparental	Familial
<b>Régime de base Assurance maladie</b>			
Prime totale	42,86 \$*	55,73 \$*	98,25 \$*
<b>Option I Assurance maladie complémentaire</b>	4,60 \$	5,76 \$	8,75 \$
<b>Option II Assurance soins dentaires</b>	16,34 \$	28,18 \$	37,56 \$
<b>Option III Assurance vie de base du participant</b> (par 1 000 \$ d'assurance) Pour les participants de 65 ans ou plus, le taux en pourcentage doit être divisé par deux	0,221 \$ ou 0,464 % <sup>(1)</sup> du salaire		
<b>Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelles</b> (par 1 000 \$ d'assurance) Pour les participants de 65 ans ou plus, le taux en pourcentage doit être divisé par deux	0,016 \$ ou 0,034 % <sup>(1)</sup> du salaire		
<b>Assurance vie de base du conjoint ou des enfants à charge</b> (par famille)	0,965 \$		

\* Veuillez prendre note que la contribution de l'employeur qui varie selon les conventions collectives doit être soustraite de cette prime totale (employé/employeur).

<sup>(1)</sup> Veuillez prendre note que la prime d'assurance collective sera prélevée sur 20 paies même si le salaire annuel est réparti sur 21 paies.